



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :  
Afférents au conseil Municipal : 19  
En exercice : 16  
Qui ont pris part à la délibération : 12  
Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 04/06/2025  
Date d'affichage : 27/06/2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix juin, à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Martine FRATONI, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Sarah SENTENAC, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX, M. Philippe CHIAPPE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Philippe CHIAPPE en faveur de M. Jean Toussaint MICALETTI.

Secrétaire : BIANCUCCI Véronique.

**OBJET : ECHANGE DE TERRAIN AU PROFIT DE MME BIANCARDINI**

**Délibération n° : MA-DEL-2025-036**

Le maire rappelle au conseil municipal que par délibération MA-DEL-2024-046 du 4/11/2024, a été validé l'échange de parcelles de même superficie (210 m<sup>2</sup>) entre Madame BIANCARDINI Nathalie demeurant lieu-dit Ghjacareddu, plaine de Cuttoli et la commune de Cutull afin de régulariser le tracé de la route communale desservant le hameau qui empiétait sur sa propriété.

Mme BIANCARDINI Nathalie souhaite modifier la superficie des parcelles à échanger. Elle propose une superficie de 295 m<sup>2</sup>.

Le plan de division établi le 24/04/2025 par Kalligéo, géomètre expert fait apparaître :

La parcelle cadastrée AB n°396 d'une contenance de 2785 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Nathalie BIANCARDINI.

La parcelle cadastrée AB n° 412 d'une contenance de 2 214 m<sup>2</sup> appartenant à la commune.

- Le Lot A, d'une superficie de 295 m<sup>2</sup> (emprise de la route + talus) issu de la parcelle AB n°396.
- Le lot B, d'une superficie de 295 m<sup>2</sup> issu de la parcelle AB 412.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'échanger des parcelles suivantes :

- Le lot A est cédé par Mme BIANCARDINI au profit de la commune
- Le lot B est cédé par la commune au profit de Mme BIANCARDINI.

Ouï, l'exposé du Maire, le conseil municipal décide de procéder à l'échange suivant et d'abroger la délibération numéro MA-DEL-2024-046 du 04/11/2024.

- Le lot A d'une superficie de 295 m<sup>2</sup> est cédé par Mme Nathalie BIANCARDINI au profit de la commune.
- Le lot B d'une superficie de 295 m<sup>2</sup> est cédé par la commune au profit de Mme Nathalie BIANCARDINI.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cet échange.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par  
voie d'affichage le 27/06/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

